

# AQVITANIA

supplément 4, 1990

*Sites défensifs et sites fortifiés  
au Moyen Age  
entre Loire et Pyrénées*

*Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987*

éditions de la Fédération Aquitania

## SOMMAIRE

Préface par Bernadette Barrière et Jean-Michel Desbordes	7
<b>Région Aquitaine</b>	
Jacques CLEMENS et Alain DAUTANT Mottes et camps au Moyen Age en Lot-et-Garonne	9
Yan LABORIE Etat de l'inventaire des structures fortifiées médiévales en Périgord	23
Jean-Bernard MARQUETTE Habitats fortifiés en Bordelais, Bazadais, pays landais (XIe-XVe siècle). Etat de la recherche	31
Sylvie FARAVEL L'habitat castral de Brion à Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde) : méthode et problématique de recherche, premiers résultats.	53
Yan LABORIE et Jean-François PICHONNEAU Une tour-ostal à Agen	63
Yan LABORIE Architecture de l'habitat privé des XIIIe et XIVe siècles en milieu urbain : l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquine, à Bergerac	75
<b>Région Limousin</b>	
Bernadette BARRIERE Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche	93
Geneviève CANTIÉ Mottes et maisons fortes en Limousin, les techniques de construction d'après la fouille	103
Philippe COUANON Pour une typologie fonctionnelle des donjons de pierre : l'exemple du Limousin	115
<b>Région Midi-Pyrénées</b>	
Benoit CURSENTE Les habitats fortifiés collectifs médiévaux en Midi-Pyrénées : état de la recherche.	123
Gérard PRADALIÉ Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées	133
Jean CATALO et Joseph FALCO L'habitat rural médiéval de Vacquiers (Haute-Garonne)	137
<b>Région Poitou-Charentes</b>	
André DEBORD La recherche en matière de fortifications médiévales dans la région Poitou-Charentes : bilan et perspectives.	151
Raymond PROUST Quelques enseignements d'une prospection systématique au sol en Poitou-Charentes.	162

<i>Prospection aérienne des fortifications médiévales de la région Poitou-Charentes :</i>	
Louis-Marie CHAMPÈME	163
Sites médiévaux et photographies aériennes dans le département des Deux-Sèvres : premières conclusions	
Alain OLLIVIER	173
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le nord-ouest du département de la Vienne	
Christian RICHARD	177
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le sud du département de la Vienne : premiers résultats	
Jacques DASSIÉ	183
Archéologie aérienne et informatique	
Patrick PIBOULE	191
Relations entre souterrains et fortifications : exemples en Poitou-Charentes.	
<b>Conclusion</b>	
Jean-Marie PESEZ	203
Où l'on voit que le Sud ressemble au Nord, ce qui ne va pas sans poser quelques questions	

Patrick PIBOULE

## Relations entre souterrains et fortifications : exemples en Poitou-Charentes.

On a, pendant les temps médiévaux, beaucoup creusé de souterrains liés à des fortifications. On a, depuis que se développent l'érudition et l'archéologie, beaucoup écrit sur le sujet. Ce colloque *Aquitania* réuni à Limoges 140 ans après un *Congrès archéologique*, qui se pencha lui aussi sur ce que l'on nommait alors l'architecture militaire, offre l'opportunité de faire le point sur cette question ; voici ce qui, très précisément, fait problème : où ? quand ? et pourquoi ?

On limitera le champ de l'enquête à la région Poitou-Charentes. Dans l'espace ainsi délimité on a essayé de repérer quelques traces significatives, textes et monuments, se rapportant au sujet. Elles couvrent pour l'essentiel la période allant du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles. Elles permettent de décrire les différentes formes de cavités liées à des mottes, donjons, châteaux et maisons-fortes et d'émettre quelques hypothèses sur leurs fonctions : galeries de fuite, lieux de stockage, éléments de la défense ou de l'habitat.

### I. La tradition

“Au pied de ces Donjons ou de ces Tours il y avoit quelquefois des Souterrains qui alloient bien avant dans la campagne ; c'étoit fans doute pour faire entrer du fecours par des endroits qu'on ouvroit bien au-delà du Camp des Affiégeans...”

Cette proposition est extraite d'un des premiers livres étudiant les sites défensifs et fortifiés, l'*Histoire de la milice françoise* que le R.P. G. Daniel publia en 1728<sup>1</sup>. Par ces quelques mots se trouve défini le prototype des souterrains de château : le souterrain de fuite ou d'évasion.

Or, c'est à une image très semblable que nous renvoie un autre texte en vieux français :

“C'est un chaste qui siet sus une motte de roche tout à l'environ et est moult jolis et de belle vue... ou chaste a une croute qui est en une cave et celle croute a une allée dedens terre plus de une demie lieue, et là où elle vuide c'est en un bois.”

L'épisode tiré des *Chroniques* de J. Froissart relate les campagnes de Gaucher de Passac et du sénéchal de Toulouse, Hugues de Froideville, en 1385<sup>2</sup>. C'est dans ces récits que puisent à leur tour les premiers historiens qui s'intéressent aux souterrains des sites fortifiés. On voit bien la permanence d'une représentation mentale, fixée dès le Moyen Age, et qui, mêlant le réel et l'imaginaire, nous décrit des souterrains considérablement plus longs et très différents de ceux révélés par l'archéologie. Ce thème est repris sans discussion par l'inventeur du “souterrain-refuge”, J.-L. A. Bouthors, dans son mémoire sur les *Cryptes de Picardie* en 1838<sup>3</sup>. Il estime que ces souterrains présentent le double avantage de pouvoir être utilisés par les paysans pour venir se réfugier dans les châteaux ou par

---

1. R.P. G. Daniel, *Histoire de la milice françoise et des changements qui s'y font faits depuis l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, jusqu'à la fin du Règne de Louis le Grand*, I, 1728, p. 612.

2. J. Froissart, *Chroniques*, publiées par A. Mirot, XII, 1931, p. 191-192.

3. J.-L. A. Bouthors, *Cryptes de Picardie*. Recherches sur l'origine des souterrains-refuges qui existent, en grand nombre, dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et du Nord, *Mémoires de la Société d'archéologie du département de la Somme*, I, 1838, p. 394-405, 439-440.

les seigneurs pour s'enfuir en cas de défaite. Encore en 1847, les participants du Congrès archéologique de Limoges s'interrogent :

“Plusieurs membres pensent que les traditions qui attribuent à chaque château des souterrains immenses doivent être rejetées ou du moins beaucoup modifiées, d'autres au contraire croient que les souterrains étaient un moyen de défense trop naturel pour que chaque château ne l'employât pas.”<sup>4</sup>

La naissance, au milieu du XIXe siècle, d'une préhistoire à peu près constituée à partir de deux courants de recherches bien différents — sciences historiques et humaines d'une part et étude de la terre et de la nature de l'autre — modifie bien vite les données du problème<sup>5</sup>. Les souterrains deviennent l'un des domaines de prédilection de l'archéologie préhistorique. Les avertissements d'A. de Caumont : “Les historiens du silex taillé et de la pierre polie vont un peu vite quand ils veulent s'emparer d'un grand nombre d'excavations dont l'âge n'est pas mieux fixé, et qui peut-être ne remontent pas très loin, pour y loger la population contemporaine de la pierre polie”<sup>6</sup>, les affirmations de J. Quicherat : “les souterrains-refuges, en Saintonge comme ailleurs, datent de l'époque féodale,” ne sont ni écoutés, ni entendus<sup>7</sup>. Les travaux de J. de Saint-Venant et de L. Drouyn, qui font d'intéressantes observations, l'un sur les souterrains des fortifications de terre<sup>8</sup>, l'autre sur les souterrains des fortifications de pierre<sup>9</sup>, n'ont pas d'influence sur les recherches des préhistoriens. Cependant, avec le progrès des connaissances, les souterrains-refuges sont vite expulsés des périodes les plus anciennes et attribués aux hommes du Néolithique, supposés abandonner les grottes pour vivre dans des cavernes artificielles. Après quelques débats d'écoles, les Gaulois se voient à leur tour crédités du phénomène. En 1923, A. Blanchet qui, avec son livre *Les souterrains-*

*refuges de la France* réalise la première synthèse de toutes ces recherches, rejette de son inventaire les souterrains de château qui, il est vrai, remettent en cause ses conclusions celtisantes :

“Mais je n'ai pas cherché à inventorier ceux qui dépendent des châteaux et en formaient généralement une issue secrète, que la légende a fréquemment entourée de mystère.

Il y a évidemment quelque différence entre les chemins secrets de ce genre et les souterrains-refuges que je me propose d'étudier.”<sup>10</sup>

Citons pour mémoire une autre tradition qui se développe parallèlement et qui fait de ces souterrains des galeries de mine ou de contre-mine. Ainsi vers 1482, dans le brouillon d'une lettre à Ludovic Sforza, Léonard de Vinci déclare : “J'ai aussi le moyen, par des souterrains et passages secrets et tortueux, creusés sans bruits, d'arriver à l'endroit déterminé, même s'il fallait passer sous des fossés ou un fleuve”. Dans ces carnets, il donne quelques conseils accompagnés d'un croquis pour le creusement d'une mine destinée à intercepter le souterrain d'un château<sup>11</sup>. On retrouve cet aspect exposé dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert au XVIIIe siècle<sup>12</sup>. Au XIXe siècle, Viollet-le-Duc, à son tour, dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, développe ce point de vue : “les nombreux souterrains... sont destinés, soit à faire de brusques sorties dans les fossés, soit à empêcher le travail du mineur du côté où le château est le plus accessible”<sup>13</sup>.

Délaissés, les souterrains de sites fortifiés connurent de nombreuses vicissitudes : au mieux mentionnés dans les inventaires régionaux, au pire transformés en tertres cultuels par les tenants de l'archéologie chthonienne<sup>14</sup>. Il faut attendre 1975 pour qu'un article de R. Mauny<sup>15</sup> tente

4. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, XIVe session du Congrès archéologique, séance du 22 septembre, II, 1847, p. 191.

5. Voir sur cette question : A. Laming-Empéaire, *Origine de l'archéologie préhistorique en France. Des superstitions médiévales à la découverte de l'Homme fossile*, Paris, 1964 (Thèse complémentaire de 1957), p. 243.

6. A. de Caumont, Nouvelles archéologiques et publications in *Chronique, Bulletin Monumental*, 1870, p. 384-385.

7. J. Quicherat, Rapport sur trois communications manuscrites..., *Revue des Sociétés savantes des départements*, VII, 1874, p. 491-492.

8. J. de Saint-Venant a été l'un des premiers à inventorier les souterrains des sites défensifs et fortifiés en Sologne et dans le Vendômois, il note en particulier : “j'ai fait remarquer déjà que les mottes de la haute féodalité, comme les terrasses ou rochers qui supportèrent plus tard les châteaux en maçonnerie, devaient ordinairement renfermer des souterrains et j'en ai cité de nombreux exemples.” *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1891, p. 224.

9. L. Drouyn, *La Guienne militaire*, I-180 p., II-462 p., Bordeaux, 1865.

10. A. Blanchet, *Les souterrains-refuges de la France. Contribution à l'histoire de l'habitation humaine*, Paris, 1923, p. 8.

11. E.M. Curdy, *Les carnets de Léonard de Vinci*, 1942, vol. 2, p. 443-445.

12. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, Paris, 1751-1780, publié sous la direction de Diderot et d'Alembert.

En particulier : I- pl. X, XII-pl. I.

13. E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1875, III, art. Château, p. 73.

14. M. Broëns, Les résurgences proto-historiques dans le culte des morts de l'occident médiéval, *Chthonia*, 1, juillet 1963, p. 1-26. Citons aussi les travaux de MM. Bordenave, Nevéol, Nollent, Vialelle, etc...

15. R. Mauny et A. Dufoix, Une légende tenace : les souterrains sous les cours d'eau et à longue distance entre châteaux, *Subterranea : Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, 14, 1975, p. 23-30.

de démêler légende et réalité. Aujourd'hui ces monuments sont trop souvent comblés par les propriétaires. Ils sont considérés comme des structures secondaires par les archéologues des sites défensifs et fortifiés ; les spécialistes de l'habitat relèguent les mêmes structures au rang de la marginalité<sup>16</sup>. Les subterraneologues eux-mêmes, quand ils échappent à la tradition des souterrains-refuges ou à la vindicte des chthoniens, ont trop tendance à considérer les sites à souterrains comme des habitats exclusivement paysans<sup>17</sup>. Par la présentation de quelques découvertes et fouilles de sauvetage réalisées dans la région Poitou-Charentes, nous espérons sinon susciter l'intérêt, du moins attirer l'attention des uns et des autres.

## II. Le cas du Poitou

### 1. XIe et XIIe siècles

1) *Sous des fortifications d'origine publique ou siège d'une châtelainie.*

On présentera simplement deux exemples qui couvrent les différents types de cas rencontrés.

— Beaumont, la Tour de Beaumont. On a identifié ce *castrum* en 1969 (fig. 1). Des recherches complémentaires ont été réalisées en 1980 et le site a été inclus dans le programme collectif de recherche sur les mottes, les enceintes et les maisons-fortes (H40) du Ministère de la Culture commencé en 1984<sup>18</sup>. Il y a, en avant du château bien connu de la Tour de Beaumont, un site de motte plus ancien contenant un souterrain et surmonté lui aussi d'un donjon (fig. 2 et 3). Les premiers seigneurs sont mentionnés en 1058 et 1069 (Rainaldus, puis Philippe, "*dominus Belli Montis*") ; le *castrum* n'est cité qu'en 1123, une chapelle Saint-Georges existe à côté du bâtiment qui devient le siège d'une seigneurie châtelaine<sup>19</sup>.

— Scorbé-Clairvaux, Haut-Clairvaux. Le site primitif était installé en avant du château actuel sur ce qui semble

avoir été une sorte de promontoire rocheux porteur d'une motte visible sur les photographies aériennes. On a repéré, à cet endroit, des silos qui témoignent d'une occupation de la surface. Le souterrain aménagé est creusé dans ce promontoire. Sans doute existait-il dès cette époque un premier château : des bases de mur sont visibles depuis le souterrain. On connaît par les textes "*Belotus de Claris Vallibus*" en 1090 et "*Gaufridus de Claro Vallo*" en 1126<sup>20</sup>. Mais vers 1182-1183, Richard Coeur de Lion fait effectuer des travaux qui font du Haut-Clairvaux une véritable place-forte<sup>21</sup>. Le souterrain est capturé par les carriers qui travaillaient primitivement à ciel ouvert près de l'éperon rocheux. Il ne jouera plus dès lors aucun rôle dans l'ensemble fortifié dont subsistent aujourd'hui : donjon, remparts et fossés, chapelle, ruines de bâtiments dans la basse-cour enfouies dans un tertre oblong et régulier<sup>22</sup>.

Dans les deux cas, nous avons un site fortifié préexistant où le souterrain est présent. Nous voyons bien dans les textes que ces sites à souterrain sont souvent à l'origine d'un lignage chevaleresque, mais la documentation n'est pas suffisante pour saisir le rôle exact de la cavité dans cet ensemble. Lorsque le site fortifié devient important, le rôle du souterrain dans les nouvelles installations n'est pas significatif : réutilisation comme cave ou destruction par extension d'une carrière.

2) *Sous des châteaux d'origine privée et dans des mottes secondaires*

A ce niveau de l'enquête, la plupart des sites sont anonymes et les faits surtout archéologiques. Il n'est pas possible de négliger les données fournies, les monuments étant assez nombreux. Les trois exemples correspondent aux trois types les plus fréquemment rencontrés : souterrain lié à un château privé de site dominant, à une motte couronnée d'un bâtiment, à une motte isolée.

16. Ainsi le mot souterrain n'apparaît qu'une seule fois (p. 102), à propos d'un inventaire de mottes, dans le *Manuel d'archéologie médiévale* de M. Michel de Bouïard qui réflète bien les recherches des années soixante-dix dans ce domaine et fait encore autorité. J.-M. Pesez, qui occupe une place de choix dans l'étude de la maison et du village médiéval remarque pourtant dans un récent article : Le foyer de la maison paysanne (XIe-XVe siècles), *Archéologie médiévale*, XVI, 1986, p. 79 : "On ne rappellera que pour mémoire les souterrains — quelle que soit la fonction qu'on leur assigne, ils ne sauraient avoir constitué un habitat normal — (...)"

17. S. Gady, *Les souterrains de la Marche (Haute-Vienne et Creuse) au Moyen Age et leurs rapports avec l'habitat jusqu'au XVe siècle*, Thèse de 3e cycle, Paris I, 1980, note p. 174 : "La densité des souterrains suffit par elle-même à illustrer le rôle qu'ils tiennent dans la vie quotidienne des familles paysannes : ils appartiennent au monde des humbles." ; après une recherche rapide, il est vrai, dans les sources jusqu'au XVe siècle, il conclut : "sur les relations entre souterrains et établissements religieux ou défensifs, nous ne percevons aucun phénomène de dépendance de la cavité par rapport à l'environnement seigneurial, laïque ou ecclésiastique." (p. 67). On ne peut que suivre l'auteur lorsqu'il déclare : "il serait bon de procéder à une analyse objective... préalablement à l'élaboration de toute interprétation" (p. 182).

18. P. Piboule, *Les souterrains aménagés du Châtelleraudais*, Maîtrise inédite, Poitiers, 1970, p. 37-38, 1 pl.

19. L. Rédet, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris, 1881, p. 26, 282, 357, 415.

20. *Cartulaire de l'abbaye Saint-Gyprien de Poitiers*, publié par L. Rédet, *Archives historiques du Poitou*, 3, 1874, p. 77 ; *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, publié par C. Chevalier, *Mémoire de la Société archéologique de Touraine*, 22, 1872, p. 486.

21. R. de Torigni, *Chronique*, publié par L. Delisle, II, p. 115, cité aussi par R. Crozet, Recherches sur les sites de châteaux et de lieux fortifiés en Haut-Poitou au Moyen Age, *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3, 1971, p. 208.

22. Topographie dans P. Piboule, Les carrières du nord de l'Aquitaine au Moyen Age, *Revue Aquitania*, 3, 1985, p. 179.

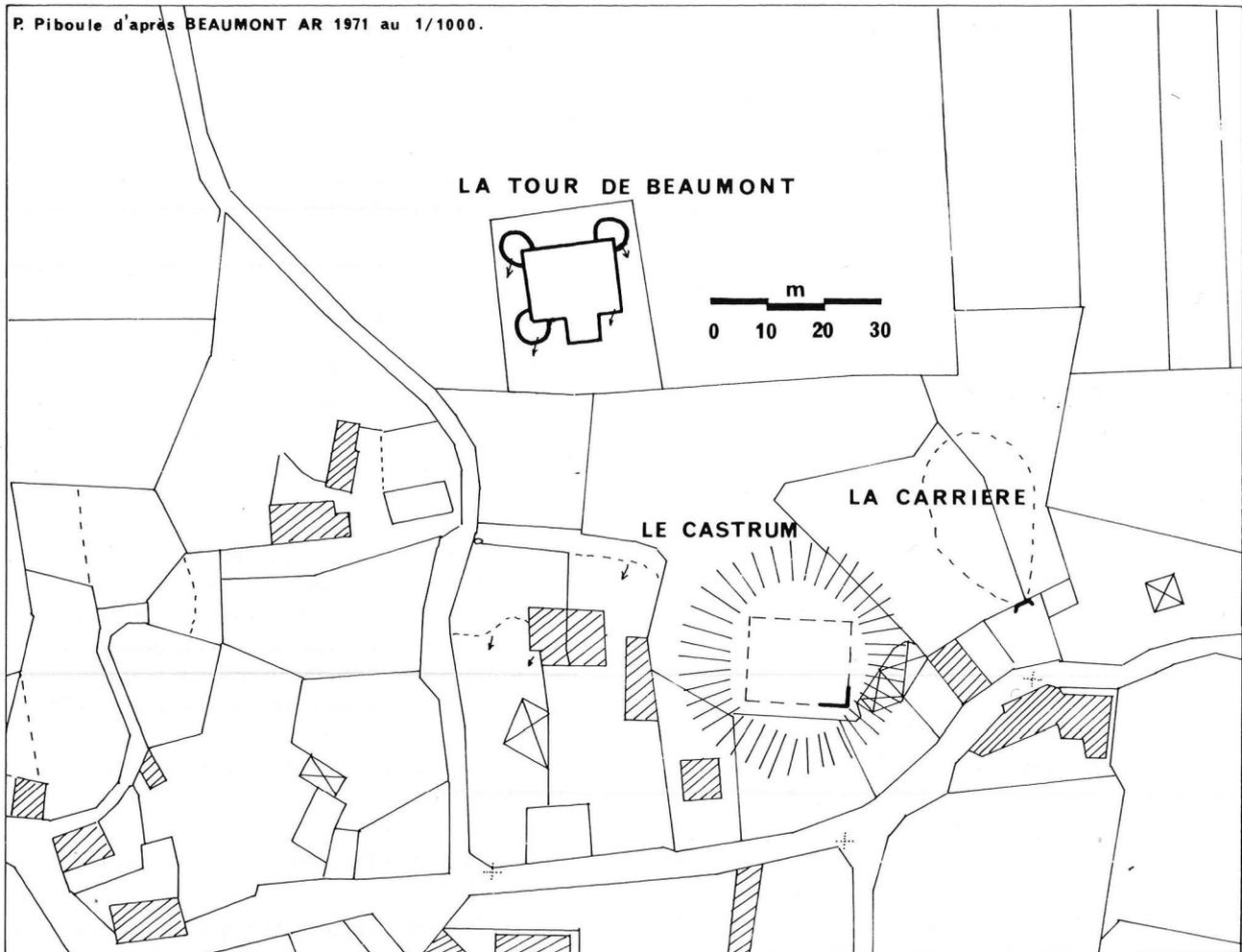


Fig. 1. — Le site du *castrum* de Beaumont, d'après le plan cadastral (Beaumont AR, 1971).

— Vellèches, Marmande. Le château des seigneurs de Marmande est construit sur une arête rocheuse aux confins de la Touraine et du Poitou (fig. 4). La partie souterraine fait plus de 300 m de développement. A la suite de fouilles réalisées entre 1970 et 1977, il est possible de préciser certains détails de la chronologie du site<sup>23</sup>.

Les parties du souterrain extérieures au périmètre actuel des remparts se rattachent à un ancien souterrain aménagé formant à l'origine un ensemble autonome avec salles, feuillures et puits à eau. Le mobilier découvert et la stratigraphie semblent indiquer qu'il s'agit là de l'ancien site fortifié détruit à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Une notice du *cartulaire de l'abbaye de Noyers* relate, en 1074, ces événe-

ments mentionnant la présence d'un château et de son souterrain :

“Acharie de Marmande était en guerre avec le vicomte de Châtelleraut, et avec Aimericus, seigneur de Faye, et avec Gaufridus Fodiale, seigneur de l'Ile-Bouchard, et ces trois adversaires coalisés détruisirent son château, et la roche, et lui arrachèrent toutes ses terres.”<sup>24</sup>

La description quelques lignes plus bas de ce que le texte appelle “roche” ne laisse aucun doute sur l'équivalence de ce terme avec le mot actuel de souterrain.

Trente années plus tard, avant 1101 en tout cas, le site est de nouveau assiégé mais sans succès cette fois.

23. J. Leroy, L. Guéret, F. Cousineau, Souterrain du château de Marmande, commune de Vellèches (Vienne), *Groupe R.A.F.A.L., Nantes*, dactylographié, 1977, p. 99 ; topographie dans J. Leroy, *Subterranea*, 22, 1977, p. 32-40 et article cité à la note 26, p. 253.

24. *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, publié par C. Chevalier, *Mémoire de la Société archéologique de Touraine*, 22, 1872, p. 79.

### BEAUMONT LA TOUR DE BEAUMONT

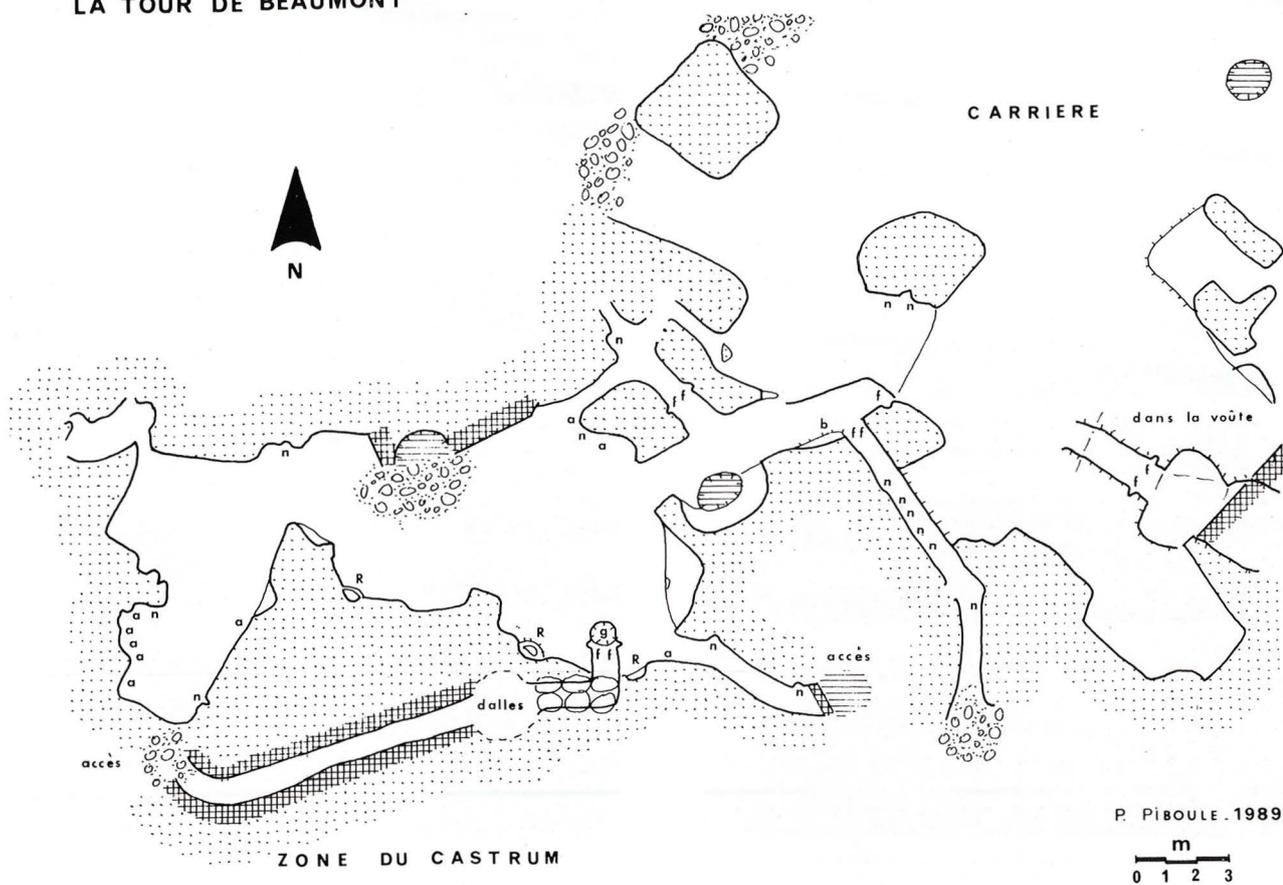


Fig. 2. — Plan du souterrain du *castrum* après sa capture par une carrière moderne.



Fig. 3. — L'allée souterraine de communication entre le souterrain et le donjon du *castrum* : murs construits maçonnés d'argile crue et recouverts de dalles plates de silex (cliché P. Piboule).

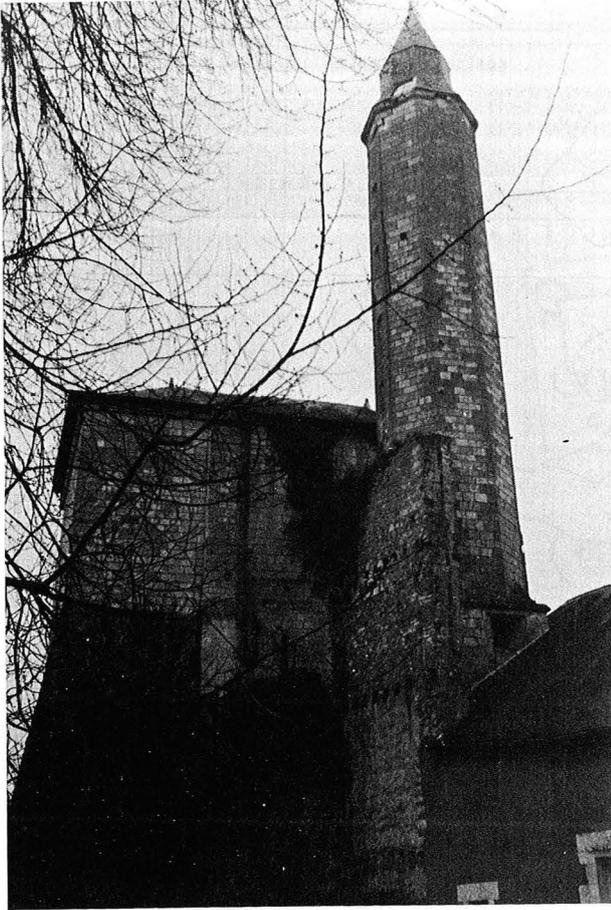


Fig. 4. — Le donjon du château de Marmande.  
Vue d'ensemble  
(cliché P. Piboule).

“Boson, vicomte de Châtelleraut, et Bartholomeus de l’Ile-Bouchard, et Hugo de Sainte-Maure, rassemblant leurs armées, assiégèrent la roche, que l’on appelle Marmande...”<sup>25</sup>.

Le site du château a été entre temps déplacé vers le haut de l’arête rocheuse où un fossé l’isole du plateau. C’est là, à l’intérieur de l’enceinte, que se développent des galeries (fig. 5) et des salles nouvellement creusées ; l’une d’elles, destinée au stockage, contient cinq silos et communique avec le nouveau puits de la forteresse, profond de 53 m. Enfin, une longue et profonde galerie a capturé l’ancien souterrain dont les parties les plus proches de l’extérieur ont été volontairement comblées pour renforcer la défense du château.

Par la suite, une sorte de chemin de ronde souterrain sera installé au pied de la petite falaise supportant les bâtiments.

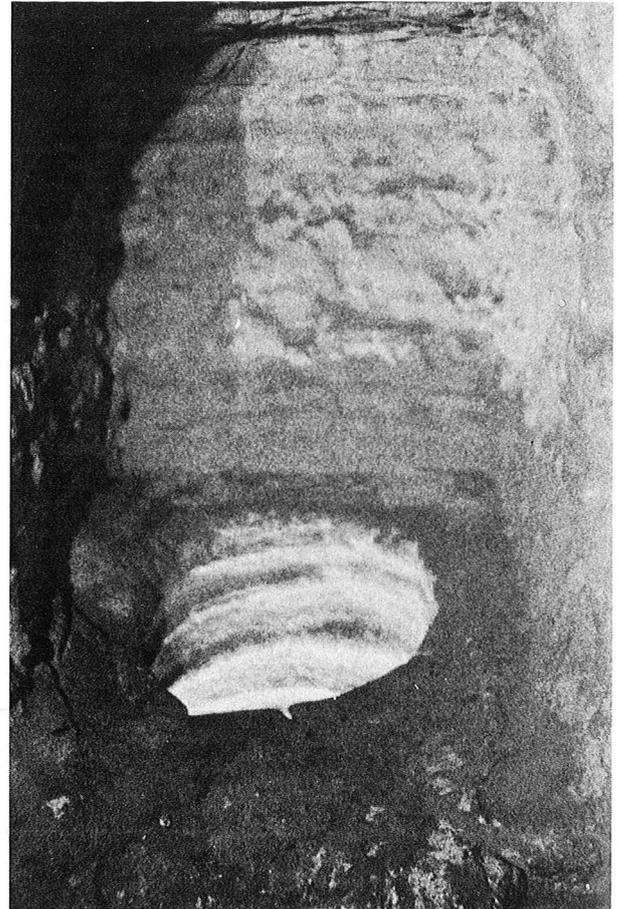


Fig. 5. — Souterrain du château de Marmande ;  
goulot vertical de communication entre deux niveaux de galerie  
(cliché P. Piboule).

Les déblais de comblements des accès ont livré de la poterie commune qui place l’abandon du souterrain, au plus tôt, vers le XIV<sup>e</sup> siècle.

— Pouant, La Motte. Il s’agit d’une motte surmontée des ruines d’un petit donjon, occupant une position stratégique en plaine, entourée d’un fossé et présentant dans la basse cour les fondations de plusieurs édifices (fig. 6). La trace au sol de tours d’enceinte en avant de la motte a aussi été repérée. Le donjon est roman et les objets découverts sur les lieux lors de trouvailles fortuites datent du XII<sup>e</sup> siècle ; les bâtiments de la basse cour ont livré en abondance du mobilier du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Il pourrait s’agir du site ayant succédé à la *curtis* de Pouant, mentionnée régulièrement de 957 à 1150<sup>27</sup>. A cette date, Geoffroi le Bel, comte d’Anjou, renonce à ses prétentions sur les droits de justice qu’il a “*in curte de Potento*”. Ces terres, tout

25. Ouvrage cité à la note 24, p. 335 ; nous fondons la datation de ce document avant 1101 sur l’article de J. Duguet, Notes sur quelques vicomtes de Châtelleraut, *Bulletin de la Société des Antiquaires de l’Ouest*, 4, 1981, p. 261-270.

26. P. Piboule, *Les souterrains médiévaux et leur place dans l’histoire des structures de défense, Château-Gaillard*, IX-X, 1982, p. 244.

27. L. Rédet, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris, 1881, p. 330.

Fig. 6. — Pouant, La Motte ; vue générale de la motte castrale renfermant le souterrain aménagé (cliché A. Malineau-Piboule).



comme celles de La Motte, appartiennent alors à l'église Saint-Hilaire de Poitiers. Elles restent dans cette mouvance jusqu'au XVe siècle, où les actes de Saint-Hilaire<sup>28</sup> citent encore "La Roche Bascher" (1449) ou "La Motte Baschier" (1471).

Le souterrain est totalement inclus dans le périmètre de la motte comme le prouve l'examen des cheminées de creusement. Souterrain, motte et donjon sont contemporains. C'est un souterrain ramifié à galeries arborescentes qui comporte plusieurs accès débouchant dans le donjon ou à la base du tertre près du fossé. L'accès principal est recouvert de dalles en bâtières reposant sur deux murs appareillés : il a 14 m de développement (fig. 7). Une fosse au milieu de la galerie principale ralentissait la progression. Plusieurs couloirs ont été modifiés et retaillés à une époque plus récente pour transformer le souterrain en cellier.

— Liniers, Les Jollis. La motte mentionnée dans l'ancien cadastre de 1820 sous le nom de "Motte de la Forge", et appelée localement "la motte de terre", a été détruite en 1957 par le propriétaire dont elle gênait les labours<sup>29</sup>. On a trouvé à cette occasion un souterrain dans cette butte circulaire de 30 m de diamètre. Au sommet de la butte, à 50 cm de profondeur, une large poche de cendre et du mobilier ont été découverts.

Il n'y pas de différence de structure entre les mottes présentées ici et celles décrites dans la littérature spécialisée par les archéologues médiévistes : formes, modes de construction sont identiques.

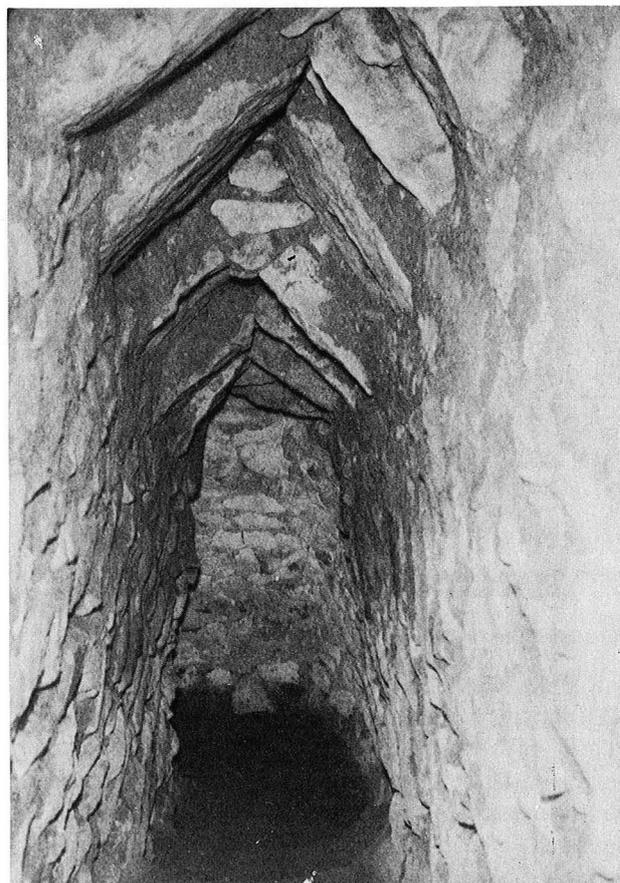


Fig. 7. — La galerie *intra muros* d'accès au souterrain de la motte de Pouant (cliché P. Piboule).

28. *Documents pour l'histoire de l'église de Saint Hilaire de Poitiers*, publiés par L. Rédet, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XIV, 1847, p. 152 et ouvrage cité à la note 27, p. 281.

29. F. Eygun, VIIe circonscription, Liniers, *Gallia*, 1957, p. 225 ; L. Coq, Le pseudo — "tumulus" des Jollis et son souterrain (Vienne), *Chthonia*, 4, 1964, p. 43-48.

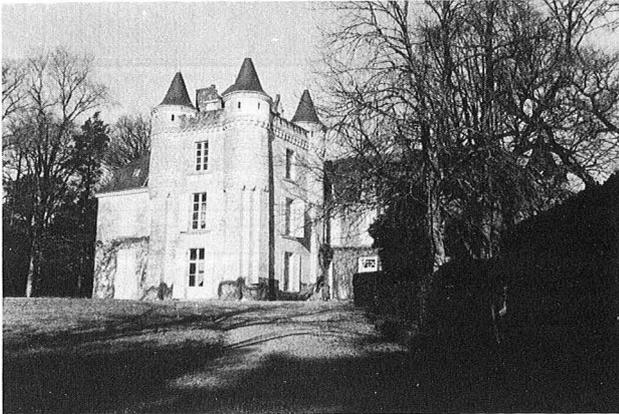


Fig. 8. — La Tour de Naintré ; vue générale (cliché P. Piboule).

2. XIIIe et XIVe siècles

A partir du XIIIe siècle, il n'y a plus que les places fortifiées de second ordre qui présentent des souterrains organisés. On les trouve en premier lieu sur des sites qui sont dans une large mesure héritiers des siècles précédents. En second lieu, ils sont présents sous les tours du XIVe siècle que construisent les feudataires des grands seigneurs poitevins. Enfin, on en trouve aussi en abondance sous les maisons-fortes.

NAINTRE  
LA TOUR DE NAINTRE

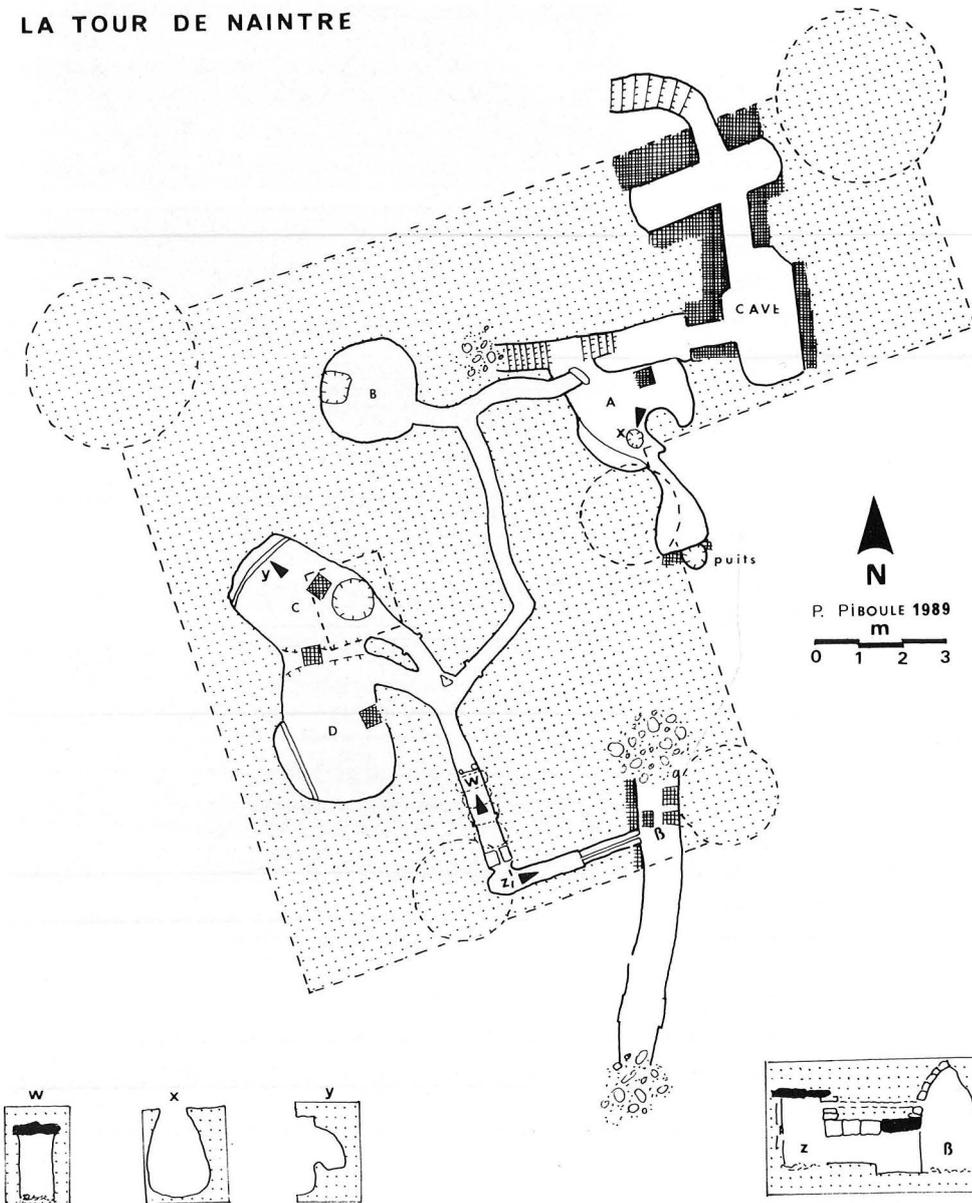


Fig. 9. — Topographie du souterrain de la Tour de Naintré et ses relations avec les bâtiments de surface.

### 1) Sous des tours et donjons

— Bonnes, La Tour d'Ardennes. Non loin du château de Touffou, mais rive droite, se situe le souterrain d'Ardennes creusé sous une tour mentionnée pour la première fois au XIII<sup>e</sup> siècle. Le plan du souterrain est géométrique simple. On pénètre à partir du donjon par une allée couverte dont les dalles montrent les trous de levage. Deux portes interrompent la galerie ramifiée qui conduit à une première salle soutenue par un pilier monolithe. Une porte cloisonnait le passage menant à une seconde chambre, aujourd'hui retaillée en cave, de l'exploitation agricole<sup>30</sup>.

— Naintré, La Tour de Naintré. Le nom du château a varié avec le temps : "Hébergement" en 1423, "Hôtel et forteresse" en 1446, "Tour Levraut" au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Il présente deux bâtiments accolés distincts. Le donjon du XIV<sup>e</sup> siècle, carré, est flanqué de quatre demi-tours (fig. 8). Le corps de bâtiment dans lequel le donjon s'emboîte a été construit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et se présente comme une aile flanquée de deux tourelles d'angle sur la face postérieure bordée de douves très profondes. En avant du château se trouve un pigeonnier circulaire du XVI<sup>e</sup> siècle qui, selon les textes, était entouré d'une garenne.

Le souterrain est lié au donjon du XIV<sup>e</sup> siècle à l'intérieur duquel se trouve son accès primitif par une allée couverte de dalles de silex. Le plan ramifié distribue trois séries de salles (fig. 9). Les deux premières, aujourd'hui réunifiées, à l'ouest, puis une salle isolée, et enfin à l'est un ensemble de salles contenant un silo et permettant d'accéder au puits à eau.

Il a été ensuite conservé avec diverses modifications lors de la construction du corps du bâtiment au XVI<sup>e</sup> siècle : des communications ont été établies entre le bâtiment du XVI<sup>e</sup> siècle et les parties souterraines ; on a ajouté au nord des caves communiquant avec les douves, et au sud une vaste galerie débouchant devant le bâtiment. Son existence à cette époque est attestée par un Aveu du *Livre Noir de Châtellerauld* : "ITEM. une pièce de treille, roche et vergier assise devant ledit herbergement..."<sup>32</sup>.

### 2) Sous les hôtels et hébergements

— Persac, La Cour de Bagneux. Le souterrain (fig. 10) s'est ouvert à la suite de travaux de drainage. En 1982 et 1983 nous l'avons exploré, topographié, puis fouillé. Le souterrain lui-même est très vaste (60 m<sup>2</sup> de salles). L'accès primitif était un escalier taillé dans la roche et il

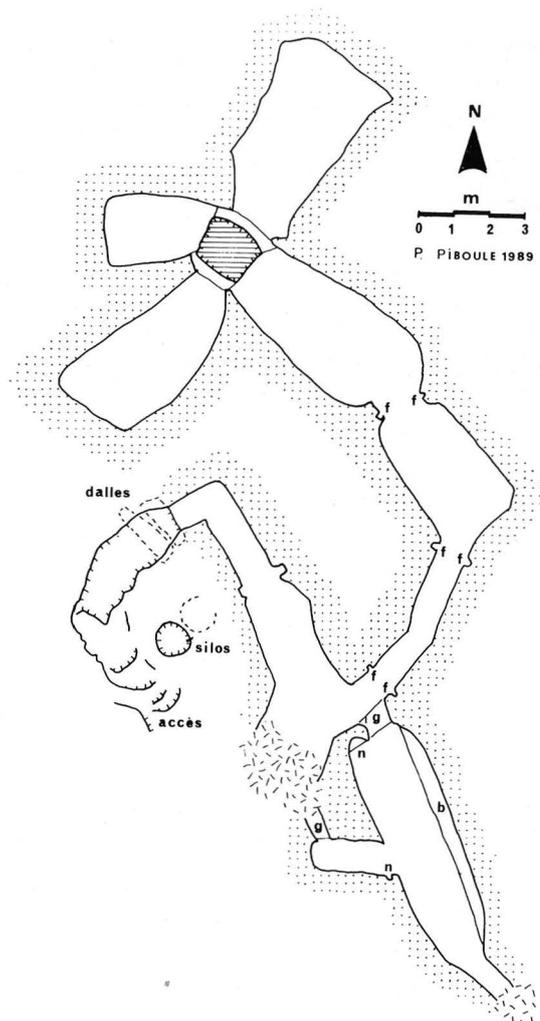


Fig. 10. — Le souterrain de la Cour de Bagneux à Persac.

était coiffé de dalles réutilisant des couvercles de sarcophages (Persac est à 15 km de Civaux). Après une feuillure, un couloir distribue d'un côté une grande salle comportant de nombreux aménagements (un goulot d'entrée maçonné, des banquettes latérales, un diverticule et un second goulot, une cheminée de creusement), de l'autre côté, après deux feuillures, on découvre une autre salle très vaste, conduisant à une cheminée de creusement. Cette cheminée carrée (2 m de côté) distribue elle-même trois autres salles sur chacune de ses faces.

A l'extérieur du souterrain, deux silos ont été découverts en bordure de la galerie d'accès. Dans le bâtiment le

30. Topographie dans l'article cité à la note 26, p. 252.

31. Ouvrage cité à la note 27, p. 415.

32. P. Mantrant, *Le Livre Noir de la Vicomté de Châtellerauld (XV<sup>e</sup> siècle)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en droit, 1984, Aveu de Naintré, p. 270.

plus proche, en partie implanté sur la zone d'emprise du souterrain, existe encore une belle cheminée du XIII<sup>e</sup> siècle (le manteau monolithe mesure 3,40 m de long). Ajoutons qu'en établissant la stratigraphie à partir de la surface nous avons repéré une couche d'incendie sur une grande partie du site. Le mobilier découvert est abondant, céramique surtout, verrerie et os en complément.

L'inventaire d'Alphonse de Poitiers révèle l'existence en 1260 d'un hébergement à cet endroit relevant de Pierre Guitard, qui possède aussi des biens à Civaux, à Beauvieux près de Saulgé et des droits d'usage dans le bois de Chaveigne à côté de Lussac-les-Châteaux<sup>33</sup>. On sait qu'à cette époque de tels hébergements sont souvent liés à des régions nouvellement mises en valeur. La salle principale de l'hôtel noble devait se développer face à la cheminée monumentale. Le toponyme local "La Cour de Bagneux" en conserve le souvenir. Le souterrain se développe juste dessous. Le comblement de l'entrée primitive date du XIV<sup>e</sup> siècle. Un accès avec le bâtiment semble cependant avoir été conservé et le souterrain probablement transformé en cave. L'hôtel noble de Bagneux, que nomme encore un acte de 1541, fut sans doute détruit par l'incendie dont nous avons retrouvé la trace dans la stratigraphie<sup>34</sup>.

— Usseau, La motte. Découverte, puis fouille, par M. Florendeau de 1982 à 1984<sup>35</sup>. La datation de cet ensemble a été établie grâce à une petite mise au jour de monnaies donnant un *terminus post quem* de 1364 (1316-1364). La motte, de 25 m de diamètre environ, est entourée d'un fossé. Toutes les structures, sauf le puits à eau, profond de 22 m et situé à 6-7 m au delà du fossé, sont à l'intérieur de la motte. On a découvert sur le même niveau :

— 5 pièces d'habitation. L'une est souterraine, de 13 m sur 2 m ; elle présentait deux foyers établis sur un dallage de pierres très bien taillées. Les autres, taillées dans le rocher, sont complétées par des murs en pierres sèches. La pièce 1 contenait un four domestique circulaire de 1,60 m de diamètre, haut de 0,90 m, formé par huit assises de pierre appareillées et disposant d'un alandier de section ogivale de 0,51 m de hauteur. Un toit et un auvent protégeaient ce four.

— Trois autres salles souterraines, au delà de la pièce 3, comportaient trois silos, quatre conduits d'aération, un

trou de visée, et correspondaient à une zone de stockage de denrées et de céréales.

Mobilier très abondant : épingles en bronze, une serrure, des clefs, une pointe de flèche, des serpes, des couteaux, fers à âne ou mulets, une plaquette de plomb avec l'inscription S-LEONARDI, une pierre calcaire sculptée représentant Saint Léonard enchaîné (5,5 x 4 x 2 cm), un mortier en pierre, céramiques en abondance, nombreux ossements (porc, chèvre, mouton, volaille, lapin, lièvre), poisson, oeufs, noix, châtaignes, etc...

L'attribution historique du site pose un problème. Le *Livre Noir de la Vicomté de Châtellerauld* décrit dans un aveu de 1432 le fief de la Motte-d'Usseau tenu par Geffroi Le Maingre, fils de Jean Ier Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France. Le seigneur de la Motte-d'Usseau est assimilé à un seigneur châtelain, prérogative exceptionnelle que ne possèdent dans la région que le vicomte de Châtellerauld et le seigneur de Beaumont. Il n'est pas possible de rattacher ces prérogatives au modeste site décrit plus haut<sup>36</sup>. Une première solution est de considérer ce site comme le prédécesseur du château d'Usseau édifié aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à quelques centaines de mètres. Sur la feuille C1 d'Usseau, celle du cadastre de 1834, apparaissent côte à côte deux appellations "La Motte", l'une à l'emplacement de l'actuel château de La Motte, l'autre près de la carrière où a été découvert ce site. Reste cependant posé le problème des prérogatives attachées à la seigneurie. Mais une autre solution nous est donnée par un second aveu de 1429 qui nous décrit le fief de la Roche-sur-Usseau<sup>37</sup> tenu alors en parage par Jean Du Tay (il est d'ailleurs le dernier parageur de ce fief qui deviendra à son décès un arrière-fief). Désigné sous le nom d'"hostel" ou "herbergement", il comporte de nombreuses appartenances, des terres labourables, des prés, des bois de chênes et de châtaigniers. Les revenus du domaine direct sont peu importants : cent sous de cens, quelques poulailleries et une oie, quatorze boisseaux de froment. L'étude de la micro-toponymie semble confirmer cette attribution. Le toponyme en "roche" qui désigne habituellement ces sites à souterrains n'existe en effet nulle part ailleurs sur l'étendue de la commune d'Usseau telle qu'elle apparaît dans l'ancien cadastre de 1834.

33. *Hommages d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. Etat du domaine royal en Poitou (1260)*, ed. A. Bardonnnet, Niort, 1872, p. 95.

34. G. d'Huart, Persac et la châtellenie de Calais, étude historique sur la Marche du Poitou, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, X, 1887, p. 408-411.

35. R. Fritsch, le souterrain de la Motte d'Usseau (Vienne), *Sites*, 17, décembre 1983-janvier 1984, p. 26, plan ; M. Florendeau, La motte d'Usseau (sauvetage), *Bulletin de la Société des sciences de Châtellerauld (XV<sup>e</sup> siècle)*, janvier 1985, p. 8-16.

36. P. Mantrant, *Le Livre Noir de la Vicomté de Châtellerauld (XV<sup>e</sup> siècle)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en droit, 1984, Aveu de la Motte d'Usseau, p. 665-667.

37. P. Mantrant, *Le Livre Noir de la Vicomté de Châtellerauld (XV<sup>e</sup> siècle)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en droit, 1984, Aveu de Tricon, p. 465-466.

Au total, il reste difficile de mesurer l'ampleur du phénomène. Tout d'abord, les sites anciens sont souvent plus difficiles à mettre en évidence. Ainsi nous ne présenterons que des exemples relativement tardifs de maisons fortes, alors que les textes nous en fournissent de plus anciens. On peut ainsi faire état de la description bien connue de la résidence d'Eude de Malicorne, à Noyen-sur-Sarthe, souvent citée, mais où peu ont remarqué, dans le texte de 1080-1081, la présence d'un souterrain lié à la maison : "excellente maison, entourée de palissades, close d'un large fossé et munie d'une roche cavée"<sup>38</sup>. Ajoutons aussi que la prospection des sites fortifiés reste souvent externe, les souterrains éventuels ne se révélant que lors de la destruction des lieux. Un exemple récent<sup>39</sup> a été décrit par R. Proust à Aiffres (Deux-Sèvres).

### III. Rôle et fonction

#### 1. Les galeries de fuite

Dans l'épisode des *Chroniques* qui relate les campagnes de Gaucher de Passac et du sénéchal de Toulouse, en 1385, et où le souterrain joue un rôle plutôt romanescque, Froissard ajoute :

"Les seigneurs le voudrent veir et veirent, dont messire Gaultier ot très grant merveille, et demanda au seneschal de Thoulouse :

"Messire Hugues, ne saviez-vous point ceste route ?"

— "Par ma foy, sire, respondi messire Hugues, je avoie bien oy dire que telle chose avoit ceens, mais point n'y pensoie ne m'en donnoie de garde que ceulx qui s'en sont alez deussent partir par la cave."

— "En nom Dieu, dist messire Gaultier, si ont fait ainsi comme il appert. Et sont donc les chasteaulx de ce pays de telle ordonnance ?"

— "Sire, dist messire Hugues, de telz chasteaulx a plusieurs en ce pays, et par especial tous les chastiaux qui jadis furent à Regnault de Montauben sont de telle condition, car quant lui et ses frères guerrierent au roy Charlemaigne de France, il les fist ordonner de telle façon par le conseil de Maugin, leur cousin, car quant le roy les assegoit a puissance et ilz veoient que ilz ne povoient eschapper, ilz se bou-toient en ces croutes et s'en aloient sans prendre congié."

— "Par ma foy, dist messire Gaultier, j'en prise bien

l'ordonnance. Je ne sçay si je seray jamais guerrié de roy ne de duc ne de voisin que j'aye, mais moy retourné en mon pays j'en feray faire une dedens terre en mon chastel de Pasac"<sup>40</sup>.

Il n'est pas étonnant de voir Froissart lui-même tout acquis au monde féodal, et dont le récit est tout entier consacré aux prouesses de la noblesse, chercher dans la tradition littéraire des chansons de geste une explication à ce phénomène des souterrains de château qu'il rencontre à plusieurs reprises dans le Midi. C'est en fait un procédé littéraire qu'il utilise habilement pour étoffer et redonner du souffle à ses récits de siège et d'attaque de forteresses. Peut être même a-t-il repris une tradition locale ; l'histoire des *Quatre fils Aymon* a été diffusée sous de nombreuses versions au XIIIe et au XIVe siècles et la légende est restée si vivante qu'elle a pu prendre toute l'autorité de l'histoire.

Nous n'avons pas rencontré en Poitou-Charentes de telles cavités. Pourtant, l'une d'entre elles, présumée du XIVe siècle, a été décrite en 1974 par S. Avrilleau et G. Delluc au château du Paluel à Saint-Vincent-le-Paluel, près de Sarlat<sup>41</sup>. Une galerie sinueuse conduit hors les murs, débouchant dans l'orifice d'une grotte naturelle. Un diaphragme rocheux très mince avait été laissé lors de la construction pour en masquer l'existence à un éventuel visiteur de la grotte. Ces galeries sont très différentes des souterrains aménagés proprement dits et s'en distinguent facilement par un simple examen du plan centré, non sur les salles, mais sur les galeries et le parcours.

#### 2. Les souterrains polyfonctionnels

1) Les fonctions de tous les sites à souterrain que nous avons présentés jusque là sont : défense, stockage et habitat sous des formes variées.

Un préalable est de bien garder présent en mémoire que le souterrain n'existe que par son rapport aux relations qu'il a avec la surface et l'extérieur :

1. par les structures ou bâtiments auxquels il est associé ;
2. par les activités des hommes et des femmes qui l'utilisent.

Autre aspect essentiel : dans presque tous les cas de souterrains évolués (en dehors donc du Haut Moyen Age) et liés à des sites défensifs ou fortifiés il y a zonage des fonctions.

38. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*, ed. R. Charles, M. d'Elbenne, 1886-1913, n° 384, p. 227 ; ce texte nous a été signalé par A. Debord, qui l'a publié depuis dans : *Motte castrale et habitat chevaleresque, Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Bouard*, Genève-Paris, 1982, p. 87.

39. R. Proust, Comment disparaît une motte, Aiffres (Deux-Sèvres), *Archéologie Médiévale*, XIV, 1984, p. 267-270.

40. J. Froissart, *Chroniques*, publiées par A. Mirot, XII, 1931, p. 194-195.

41. S. Avrilleau, B. et G. Delluc, La galerie de fuite du château du Paluel (Dordogne) — Un souterrain à usage unique ?, *Subterranea, Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, 9, 1974, p. 12-19.

La fonction de défense se rencontrera près des accès et dans les galeries : portes, feuillures, meurtrières, trous de visée, fosses, goulots en sont les principaux composants. Certaines salles contribuent à cette fonction : anti-chambres de surveillance des accès ou salles retirées avec banquettes.

La fonction de stockage est surtout décelable par la présence de silos souvent regroupés dans des parties précises du souterrain. Certaines salles équipées de goulots ou de portes jouent le même rôle.

La fonction d'habitat, lorsqu'elle n'est pas assurée par les structures de surface, est presque toujours localisée dans les salles près de l'entrée, où pénètre encore la lumière du jour.

2) Les types de site que l'on peut distinguer en fonction du rôle du souterrain sont, en simplifiant à l'extrême, au nombre de deux : les caves-fortes et ce que nous désignerons, faute de mieux, à partir de l'appellation des sources poitevines, par le vocable de roche-motte.

Dans le premier cas, il y a en surface une construction en dur, donjon par exemple, très nettement distincte du souterrain qui assure essentiellement les fonctions de stockage et/ou d'ultime réduit défensif. Ainsi, en 1107, Suger à propos de l'attaque du château de Gournay : "Par suite, les assiégés, incessamment pressés jour et nuit par ces engins, ne pouvaient plus se tenir sur leurs remparts, ils cherchaient à se mettre prudemment à l'abri dans des cavités creusées sous terre (*terratis caveis defendentes*)<sup>42</sup>.

Dans le second cas, une partie du souterrain forme l'élément en dur de l'habitat concurremment ou non avec une zone extérieure aménagée en fonction de la présence de ce souterrain. On retrouve les autres fonctions, en

particulier le stockage, dans le reste de la cavité. Pour le Poitou, nous avons développé l'exemple de La Motte, à Usseau, mais ce site n'est pas exceptionnel au Sud de la Loire ; citons à titre indicatif le site de La Mothe<sup>43</sup>, à Tourliac (Lot-et-Garonne).

3) L'aspect social du phénomène doit aussi être pris en compte. A chaque fois que l'on a pu mettre en évidence le rang social des occupants de ces sites on a rencontré des gens appartenant à la petite aristocratie chevaleresque, des nobles de second plan, de simples chevaliers de village. Le motif qui les a poussés à s'équiper de telles cavités peut être politique : les souterrains ne sont jamais mentionnés dans les actes qui restreignent le droit de fortification alors qu'ils permettent de compléter facilement la défense passive d'un petit château ou d'une maison-forte. A ce niveau de la société l'aspect économique a certainement été aussi important : le creusé offre à moindre coût les avantages de matériaux plus nobles ; dans les exemples présentés, sont souvent mêlés l'excavé, le creusé et le construit. Le souterrain lui-même est implanté dans la roche encaissante ; le construit permet de faire le lien avec l'extérieur lorsque l'on approche de la surface, là où la roche est de moins bonne qualité ou lorsqu'il s'agit de traverser une accumulation de matériaux rapportés ; divers types d'excavations à ciel ouvert permettent de relier entre eux les différents niveaux de l'habitat.

C'est cet ensemble qui assure les fonctions de ce que l'on a ailleurs édifié en bois ou construit en pierre. Ainsi, le creusé a joué, en Poitou-Charentes comme dans tous les pays entre Loire et Garonne, un rôle important comme élément de substitution à la pierre ou au bois, dont il imite les formes ou continue la tradition.

42. Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, ed. H. Waquet, 1929 ; cité par J. le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, 1964, p. 257.

43. S. Avrilleau, *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, Périgueux, 1975, p. 140.